

**Photo**

La photo peut être envoyée par courriel

Nom:**Prénom:****Né(e) le** .. / .. /....**N° de licence (si renouvellement ou adhésion simple):**.....**Adresse:****CP:****Ville:****Téléphone:** /**Courriel:**

En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées uniquement pour me contacter et m'informer des actualités de l'association conformément au RGPD de 2018 sur la protection des données personnelles

Type d'adhésion : **Individuelle** **Famille** : Ayant droit, Nom du Référent**Je soussigné,****Nom:****Prénom:**

Pratiquant adulte,

1°) Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (disponible sur base) et m'engage à le respecter, particulièrement en ce qui concerne :

- L'aptitude médicale (certificat médical autorisant la pratique de la voile) ,
- La capacité à s'immerger et nager 50 mètres (*)
- La réglementation de la navigation sur les lacs du GABAS.

2°) Atteste avoir été informé sur les risques inhérents à la pratique de la voile

3°) Atteste avoir reçu les informations relatives au montant des garanties associées à la licence de la FFVoile ainsi qu'à la possibilité de souscription de garanties complémentaires.

4°) **Autorise *** **N'autorise pas*** à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photos et/ou vidéo lors des manifestations de la saison 20195°) **Autorise *** **N'autorise pas*** l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions du Club Nautique Pyrénéen, dans le cadre de ses actions de communication (site internet) pour une durée indéterminée.**Lu et approuvé :****Date :** .. / .. /**Signature :**

(*) Obligation que pour les personnes ne souffrant pas de handicap, dans le cas contraire une adaptation sera proposée au cas par cas/ * Rayer la mention inutile

ANNÉE 2019

1.Inscription club voile grandeur / Adhésion en année civile du 1er janvier au 31 décembre Vous êtes membre du club, vous bénéficiez de l'infrastructure du club	53,00 € <input type="checkbox"/>
2.Inscription club voile grandeur / Adhésion 1/2 année du 1er septembre au 31 décembre Vous êtes membre du club, vous bénéficiez de l'infrastructure du club, du matériel club mis à disposition pour l'école de voile	27,00 € <input type="checkbox"/>
3.Remise pour ayant droit dans le cadre d'une inscription famille Cette réduction ne s'applique pas à l'adhérent référent mais à tous les autres membres.	- 7,00€ <input type="checkbox"/>
4.Licence F.F.V Adulte Vous êtes licencié et assuré FFV pour toutes les activités voile sur tout le territoire. Vous aurez accès à toutes les formes de compétitions voile, et bénéficierez des avantages FFV(réductions avec les partenaires). Licence primo (licence prise à partir du 1er septembre de l'année 2019 et valable jusqu'en décembre 2020 / voir conditions)	57,00 € <input type="checkbox"/>
5.Utilisation de votre propre matériel ou Adhésion famille (sur un support unique) Vous disposez de votre propre matériel et n'utiliserez pas celui du club en dehors des animations payées séparément, ou vous partagerez le droit au matériel déjà enregistré dans le cadre d'une adhésion famille.	0,00€ <input type="checkbox"/>
6. Utilisation du matériel par embarcation et par famille / Forfait année civile du 1er janvier au 31 décembre Vous utiliserez le matériel du club sous conditions et engagements (remplis et signés feuille verso) - adhésion individuelle ou 1ère embarcation dans le cadre d'une adhésion famille - adhésion famille (donne droit à une utilisation simultanée), embarcation supplémentaire	80,00 € <input type="checkbox"/> 40,00 € <input type="checkbox"/>
7. Utilisation du matériel par embarcation et par famille / Forfait 1/2 année du 1er septembre au 31 décembre Vous utiliserez le matériel du club sous conditions et engagements (remplis et signés feuille verso) - adhésion individuelle ou 1ère embarcation dans le cadre d'une adhésion famille	40,00 € <input type="checkbox"/>

Règlement le :	(Possibilité de règlement en 3 fois par chèques)	A payer :
Chèque n°	Chèque n°	Chèque n° Visa CNP

Merci de retourner ce formulaire accompagné de votre règlement (libellé à l'ordre du CNP) au siège du club :

CLUB NAUTIQUE PYRENEEN – Centre social de la pépinière – 4 à 8 av Robert SCHUMAN _ 64000 PAU

<http://www.nautisme-lacs-gabas.fr> / contact@nautisme-lacs-gabas.fr **Contact : Antoine LION 06 52 16 84 74** antoine.lion@nautisme-lacs-gabas.fr

Conditions d'utilisation du matériel club et engagements de l'Adhérent «ADULTE»

1. Bénéficiaire

Nom, Prénom.....

Date naissance. :

N°. licence FFV :

Niveau FFV validé:

Le bénéficiaire est rattaché au Bulletin d'adhésion au CNP de

2. Conditions d'utilisation le matériel club et engagements de l'Adhérent ADULTE

- Etre capable de naviguer en autonomie NIVEAU 2 .
- Respecter la réglementation en vigueur sur le lac (horaires, zone de navigation, restrictions, port du gilet d'aide à la flottabilité)
- Prendre soin du matériel qui lui est confié et contribuer à son entretien courant. A ce titre, la responsabilité financière du bénéficiaire pourra être engagée en cas de manque de soin manifeste.
- Remplir en fin de séance le cahier de sortie du matériel.
- Signaler au moniteur toute avarie ou accastillage défectueux.
- Participer aux travaux pluriannuels sur les bateaux.
- Mise à disposition d'un bateau par le Club durant les heures d'ouverture de la base après accord du RTQ.
- Mise à disposition d'un bateau par le Club pour les entraînements du dimanche et les régates, sous la responsabilité du pratiquant.
- La mise à disposition n'est pas un droit d'usage exclusif. Elle se fait sous réserve de disponibilité, l'école de voile et les manifestations club sont prioritaires.
- Rotation entre plusieurs bénéficiaires au cours d'une même séance dans le cas où le support serait très demandé.
- Faciliter l'organisation de la mise en route des séances du mercredi et/ou samedi après midi en s'inscrivant sur le « doodle » du site du CNP, au plus tard avant 20h la veille précédant la séance.
- Un manquement aux règles mentionnées ci-dessus expose le bénéficiaire de la mise à disposition à son retrait, sur décision du Comité Directeur.

Fait le

Signature du bénéficiaire .